

**EXTRAIT :**



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS ( 26 ) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, K.WEINLAND, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, E. FARHAT, S. LANSARI CAPRAZ, D.CROCHARD

POUVOIRS ( 12 ) :

L. RABUSSIER donne pouvoir à JM. ABELIN  
P. MIS donne pouvoir à Mme LAVRARD  
G. MAUDUIT donne pouvoir à J.MELQUIOND  
J. DUMAS donne pouvoir à AF.BOURAT  
T. BAUDIN donne pouvoir à M.BEN EMBAREK  
JM. MEUNIER donne pouvoir à F.BRAUD  
N. CASSAN FAUX donne pouvoir à C.FARINEAU  
A. LAURENDEAU donne pouvoir à E.AZIHARI  
M. MONTASSIER donne pouvoir à E. PHILIPPONNEAU  
G. MESLEM donne pouvoir à H.PREHER  
M. METAIS donne pouvoir à F.MERY  
Y. GANIVELLE donne pouvoir à K.WEINLAND

EXCUSES (1) :

L. GUILLARD

Nom du secrétaire de séance: Yasin ERGÜL

**RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK**

**OBJET : Organisation de Visa et de l'Eté au lac 2019 - Tarifs et règlements**

*Dans le cadre de sa politique Enfance Jeunesse et de son Projet Educatif Local, la commune de Châtellerault souhaite permettre aux enfants, aux jeunes et aux familles d'accéder à des loisirs de qualité sur la période estivale.*

*Pour ce faire, elle reconduit le dispositif "Eté au lac" et met en place un dispositif estival intitulé "Visa".*

*Cette offre permet ainsi de répondre à 2 objectifs : favoriser la mixité sociale et rendre les dispositifs accessibles à tous.*

1) Le dispositif "Visa" :

*Il s'agit d'une offre d'activités sportives et culturelles en direction des enfants et des jeunes âgés de 5 à 17 ans. Ces stages sont mis en place par les services municipaux (Service Enfance Jeunesse et Service des Sports), des équipements culturels et sportifs de Grand Châtellerault (médiathèque, ludothèque) et des associations sportives et culturelles châtelleraudaises :*

- L'Association Sportive Basket Châtellerault,
- Le Chatel'tennis,
- Le Châtellerault Rugby Athlétic Club,
- L'Ecole de Karaté Shotokan,
- Le Spéléo Club,

## COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

### Délibération du conseil municipal

du 22 mai 2019

n°029

page 2/4

- Le CSAD-C : section volley et canoë-kayak,
- L'association Chenev'ailes ULM,
- L'Initiation Education Moto,
- Le Club Alpin Français,
- Le club Chatel Nordic 86,
- L'association Cap'taine Némo,
- L'association Triathlon club de Châtellerault,
- Chatel Nordic 86,
- Compagnie des archers du Val de Vienne,
- Crow family

*Du 8 juillet au 16 août 2019, les activités seront ouvertes sur réservation avec une inscription payante. Les activités et les inscriptions seront organisées au "4".*

*De plus, une offre spécifique pour les 12-17 ans sera proposée avec un accueil sur le site de la Manufacture.*

*La tarification sera identique à celle de 2018 selon 2 tranches de quotient familial :*

*1 € la demi-journée pour un QF < 700€ et 2 € la demi-journée pour un QF > 700€  
(L'activité varie entre 45 minutes et 3 heures)*

*Date des inscriptions :*

- *Du samedi 22 juin au mercredi 3 juillet de 9h30 à 17h30 au "4"*
- **Attention**, *le samedi 22 juin : inscriptions réservées aux familles domiciliées sur Châtellerault, uniquement sur rendez-vous (justificatif de domicile demandé)*
- *A partir du lundi 24 juin : inscriptions ouvertes à tous sur rendez-vous*
- *A partir du mercredi 19 juin de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, prise de rendez-vous uniquement par téléphone au 05 49 23 70 00*

#### 2) Le dispositif "Eté au lac" :

*Il s'agit :*

*- d'une offre de loisirs gratuite à destination des familles sur le site du lac de la forêt, tous les après-midis du 6 juillet au 18 août 2019 de 10h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h30 (baignade, plage et loisirs de plein air à caractère sportif, culturel et artistique).*

*Plus précisément, différentes activités seront ouvertes du lundi au vendredi de 10h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h30 (la baignade de 14h00 à 18h30).*

*Le week-end et les jours fériés, seules la buvette, la baignade et le toboggan aquatique "aquaslide" seront ouverts de 14h à 18h30 (aquaslide à partir du 9 juillet).*

*Les accueils de loisirs pourront également être accueillis sur la base de loisirs au lac du lundi au vendredi de 10h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h30 et choisir des activités en fonction de l'âge et du nombre d'enfants (aquaslide accessible les mercredis, jeudis et vendredis de 10h30 à 12h30 **uniquement** sur réservation).*

*Une programmation à caractère événementiel et des activités permanentes seront proposées au*

## COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

### Délibération du conseil municipal

du 22 mai 2019

n°029

page 3/4

*public : canoë kayak, escalade, ludothèque, bibliothèque, activités artistiques, tir à l'arc, baignade.  
Un accueil est assuré durant les heures d'ouverture des activités.*

*Sur le site, il est proposé un espace "buvette" avec la tarification suivante :*

- *s achat de bonbons individuel 0,50€*
- *gâteau individuel 0,50€*
- *barre chocolatée 1€*
- *boisson 0,50€ et 1€*
- *glace 0,50€, 1€ et 1,50€*
  
- *boisson chaude 0,50€*
- *paquet de chips 0,50 €*
- *formule goûter 1€*
- *compotes 0,50€*
- *fruits 0,25€*

*Il est également proposé un espace "aquaslide" avec la tarification suivante :*

- *0,50€/personne les 20 minutes de glisse par groupe de 20 personnes maximum  
(gratuité uniquement pour les accueils de loisirs de Châtellerault et de Grand Châtellerault)*

*Pour définir le fonctionnement de ces deux dispositifs et mieux informer les publics accueillis, trois règlements intérieurs sont proposés en annexe ainsi que le détail des modalités de fonctionnement, d'inscriptions et de tarifications proposées au sein de chaque accueil de loisirs. Ils précisent notamment :*

- *les périodes d'ouvertures,*
- *les inscriptions et conditions d'annulation,*
- *les tarifs,*
- *les conditions d'encadrement,*
- *le droit à l'image,*
- *les exécutions et modifications du règlement.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L. 2121-29 du Code Général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

**VU** la signature du Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne, et la commune de Châtellerault, le 8 novembre 2016, intégrant le cofinancement par la CAF,

**CONSIDERANT** l'intérêt de ces animations en direction des enfants, des jeunes et des familles,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 22 mai 2019**

**n°029**

**page 4/4**

- d'adopter les tarifications suivantes :

- tarifs espace "buvette" de l' "Été au lac",
- tarification activités Visa,
- tarification "aquaslide"
- gratuité de l'offre de loisirs "l'été au lac",

- d'approuver les règlements ci-annexés,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions de partenariat avec des associations sportives et culturelles ainsi que toutes les pièces relatives aux stages et animations s'inscrivant dans le cadre des deux dispositifs.

Cette recette sera recouvrée sur la ligne budgétaire 422.3/70632/5600.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER

Publication en Mairie  
le 28 MAI 2019

